

COMMUNES DE SAINT-POL-DE-LEON ET PLOUENAN

**Projet d'aliénation d'un chemin rural mitoyen
entre les communes de Saint-Pol-de-Léon (Kerlosquet)
et Plouéan (Le Carpont)**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté conjoint du Maire de Saint-Pol-de-Léon et du Maire de Plouéan pris le 21 juin 2021, une enquête publique conjointe est prescrite sur ces deux communes concernant le projet d'aliénation d'un chemin rural mitoyen entre les communes de Saint-Pol-de-Léon et Plouéan.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 29 juillet 2021 à 09h00 au jeudi 12 août 2021 à 17h00 inclus.

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Plouéan - 7 Place Louis Sévère – 29420 PLOUENAN.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête, sera mis à la disposition du public dans les deux mairies aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également disponible sur le site internet des communes : www.plouenan.fr et <https://www.saintpoldeleon.fr>

Le dossier d'enquête publique est consultable dans sa version dématérialisée via un poste informatique en mairie de Saint-Pol-de-Léon et en mairie de Plouéan.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre d'enquête mis à disposition à la mairie de Plouéan ; soit par correspondance adressée à l'attention de Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur - Mairie – 7 Place Louis Sévère - 29420 PLOUENAN ; soit par voie électronique à l'adresse mairieplouenan@wanadoo.fr

M. Jacques SOUBIGOU a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Plouéan, le jeudi 29 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 12 août 2021 de 14h00 à 17h00.